



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Conseil Communal de Cudrefin

Rapport de la commission des finances

Préavis No 92-2025 : Crédit d'investissement – Mise en séparatif du secteur et mise en place d'un séparateur d'huile pour l'Hôtel-de-Ville

Membre de la commission :

Roland Pfister, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger, Alexandre Grossu, Sylvain Baumann

La commission, composée d'Arnaud Heiniger, Alexandre Grossu et Sylvain Baumann, chargée de l'étude du préavis 92-2025 concernant le crédit d'investissement s'est réunie le 24.02.2025 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence de Richard Emmenegger, Jean-Luc Amiet, Jean-François Millet et Cédric Bersier du service technique. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

Objet du préavis

Durant les récents travaux de la Grand'Rue, il a été constaté que le système de raccordement l'Hôtel-de-Ville et du bâtiment en rénovation Grand'Rue 4, n'étaient pas aux normes concernant la séparation des eaux. L'ensemble des eaux est actuellement évacué via le collecteur d'eau usée. Il est également nécessaire de séparer l'huile au niveau de l'évacuation de l'Hôtel-de-Ville, chose qui à ce jour ne correspond pas aux normes en vigueur.

Commentaires

La mise en place d'un système séparatif est obligatoire au sens de la loi. Il est donc du devoir de la Commune de s'assurer de la conformité de son réseau d'évacuation d'eau, qui plus est, lorsqu'il s'agit de bâtiments communaux. Il est également opportun de diminuer au maximum les débits parasites d'eaux claires dans les eaux usées, car les factures de la future installation d'épuration ABBV seront fortement dépendantes du débit total.

Les travaux se situant sur une parcelle communale, les coûts seront à charge de la Commune.

Il est prévu dans le préavis de refaire l'enrober de l'ensemble de la place (cf plan annexé au préavis), ce qui augmente un peu les coûts mais permet d'avoir une place neuve avec nouveau marquage et voie de livraison au restaurant plus sécurisée ainsi que de modifier la pente pour l'évacuation des eaux de surface, au milieu de la place et non plus contre les bâtiments comme actuellement.

Le séparateur d'huile est également une obligation que nous devons traiter dans les plus brefs délais pour devenir conforme aux lois en vigueur.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

La commission des finances a également demandé de réfléchir à une future amélioration de la place pour l'arrêt du bus, notamment avec la mise en place d'un éventuel abri. La Commune nous dit vouloir aller dans ce sens mais pas dans l'immédiat car il est préférable de considérer l'ensemble de la place avec un urbaniste, qui tiendra également compte de la circulation et de l'entrée sur la route qui est dangereuse à cause du manque de visibilité. La commission des finances demande à la municipalité de planifier une étude à ce sujet.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis et reçu les explications nécessaires, la commission recommande à l'unanimité aux membres du Conseil :

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de 94'000 CHF TTC destiné à financer les travaux.
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante, avec un amortissement sur 60 ans
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Roland Pfister

Didier Gattlen

Arnaud Heiniger

Alexandre Grossu

Sylvain Baumann